

## Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris 22 février 2021

## **VOEU**

à la Maire de Paris déposé par Julien Bargeton élu du groupe Indépendants et Progressistes, relatif à la fermeture du jardin maternel de la rue du Retrait.

Considérant que les jardins maternels sont des structures d'accueil de la petite enfance ayant pour objet pédagogique de guider les jeunes enfants, âgés entre 2 et 3 ans, vers l'autonomie nécessaire à la rentrée en école maternelle ;

Considérant que le jardin maternel municipal sis au 31 rue du retrait est le seul implanté dans le  $20^{\grave{e}^{me}}$  arrondissement ;

Considérant que le vendredi 12 février 2021, veille des vacances scolaires, les parents des enfants accueillis au sein de cette structure ont reçu en mains propres une lettre du directeur des familles et de la petite enfance de la ville de Paris, daté de la veille, les informant de la fermeture temporaire du jardin à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021 et cela sans indication d'une date de réouverture ;

Considérant qu'aucune solution temporaire d'accueil n'a été proposée impliquant la recherche par les parents d'une solution de garde alternative en un laps de temps restreint ;

Considérant que la raison avancée de cette décision serait liée à un manque général de personnel dû à la situation sanitaire conduisant à mutualiser les besoins en personnel et à optimiser l'accueil sur l'ensemble du secteur ;

Considérant que le jardin maternel de la rue du Retrait ne déplorerait qu'une seule absence, le nombre d'agents étant en l'état suffisant ;

Considérant qu'il ressort de sources publiques disponibles telle que la revue Ménil. Info que l'ensemble du personnel sera réaffecté auprès de la crèche des Rigoles sis 38 rue des Rigoles et qu'aucun enfant du jardin maternel ne sera accueilli dans cette crèche;

Considérant l'absence d'information préalable à cette décision alors même que la concertation serait a priori la méthode de gouvernance prônée par l'exécutif parisien et celle de la mairie du  $20^{\text{ème}}$ ;

Considérant qu'il est nécessaire de conserver de la diversité dans l'offre des structures d'accueil dédiées à la petite enfance afin de répondre tant aux besoins des enfants qu'aux contraintes et difficultés rencontrées par leurs parents ;

Considérant l'impact psychologique et émotionnel d'un tel changement pour de jeunes enfants pour lesquels un environnement stable est primordial et cela d'autant le contexte actuel ;

Considérant que la colère de leurs parents s'est traduite dans une pétition en ligne qui compte à ce jour près de 200 signatures ;

Considérant qu'il est inenvisageable de fermer ainsi une structure dont l'utilité est reconnue ;

À la demande de Julien Bargeton du groupe Indépendants et Progressistes du 20<sup>ème</sup>, le Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu que la Maire de Paris et celle du 20<sup>ème</sup> arrondissement :

- reviennent sur sa décision de fermer, même temporairement, le jardin maternel de la rue du Retrait;
- présentent un état des lieux des besoins en personnels au sein des différentes structures d'accueil dédiées à la petite enfance (crèche, jardin maternel, jardins d'enfants) du 20<sup>ème</sup> arrondissement;
- engagent une concertation avec les parents des enfants accueillis dans la structure.